

Tipaza, le 26/09/2023

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 332 /2023

Au
Responsable de l'Entreprise
REMADNIA AHMED

OBJET / : Mise en demeure

Entreprise : Remadnia Ahmed.

Adresse : Coopérative Korchi Ahmed, M'sila-wilaya de M'sila.

Suite à vos absences injustifiées et votre retard engendré pour le démarrage des travaux d'installation, raccordement et mise en service réseau FTTH partie passive ODN – Cité 300 logts LPA Douaouda - CMP Fouka, sous l'ODS N°104 /2023 du 14/06/2023, de ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, veuillez-vous rapprocher du site des travaux dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de démarrer les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.



Mr Ramzi Sayeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tipasa

Algérie Télécom
Direction Opérationnelle des Télécommunications de TIPASA

Réf : AT/DO/TIPASA/N° 333 /2023

TIPASA, le 26/9/2023

A

Monsieur le Directeur de la Communication

Objet : Demande Publication de mises en demeures.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir procéder à l'insertion des mises en demeures, dans le site WEB d'AT.

*Mise en demeure entreprise Remadnia Ahmed sous référence N°332/2023.

Cordiale Salutations.

Le Directeur Opérationnel

M. Kamzi Sayeh SAIDOUN
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Tipasa



27 SEPT 2023